

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

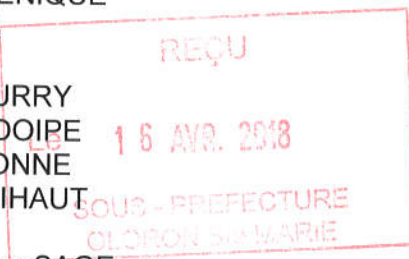
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE
Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 33-180412-ENV-

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS :  
PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU



M. CASABONNE rappelle que par délibération en date du 8 mars 2018, le SMGOAO a validé son Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau et l'a transmis à la CCHB.

Ce PPG, établi après une large concertation, prend en compte les grands axes suivants :

- La gestion des espaces tampons au sein de l'espace rivière (ex : restauration et entretien de chenaux secondaires, ...),
- La gestion du lit mineur des cours d'eau, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques associés (ex : reconstitution de ripisylve, traitement de la végétation de berges / atterrissements et désencombrement du lit mineur, surveillance des espèces indésirables, ...),
- La gestion de la vulnérabilité face aux risques fluviaux ou torrentiels et le retour d'expérience post-crue (ex : réflexion sur la restauration du gabarit du lit mineur, traitement de l'envasement du lit de petits cours d'eau, traitement des bancs alluviaux, modification des profils en travers, ...),
- La gestion qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielles, du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques associés (ex : réflexion sur l'aménagement de points d'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur et sur le traitement des dépôts sauvages, ...),
- La valorisation de la gestion intégrée des bassins versants (ex : facilitation de l'accès et de la fréquentation des cours d'eau, ...),
- L'organisation de la gestion intégrée des milieux ou des ressources aquatiques et de la prévention des risques fluviaux (ex : amélioration de la gouvernance, communication, suivi des cours d'eau, ...).

Les modalités d'intervention qui permettront de répondre au mieux aux grands axes énoncés ci-dessus seront de plusieurs natures :

- Mise en œuvre de travaux permettant de répondre aux besoins identifiés ;
- Amélioration de la connaissance via des études complémentaires ;
- Partage des informations par l'élaboration d'outils de communication et implication des acteurs locaux via des phases de concertation.

Le PPG, établi sur 10 ans, contient donc 256 actions réparties dans chacun des grands axes et est estimé à environ 4 000 000 € HT (dont 3 150 000 € HT de travaux et 850 000 € HT de gestion et d'animation / communication dont une partie sera assurée par le SMGOAO en régie).

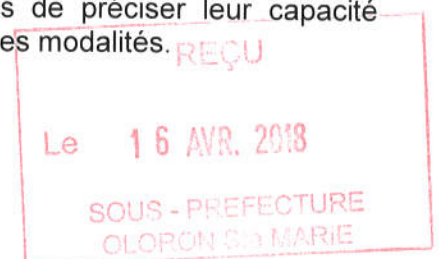
Le rythme de réalisation sera adaptable dans le temps (événements climatiques) et compatible avec les capacités financières des membres du SMGOAO et celles des partenaires financiers. Une actualisation annuelle sera donc nécessaire. Elle sera portée à connaissance des différents partenaires avant engagement des opérations.

L'établissement de ce PPG rend éligibles les opérations aux aides des partenaires financiers. Cependant, la conjoncture actuelle n'a pas permis aux partenaires de préciser leur capacité d'aides. Des discussions seront engagées pour définir l'ensemble de ces modalités.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du territoire tel que présenté,
- **ADOpte** le présent rapport.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

